ACOSET

SRE
SENSIBILISATION AUX REGLES DE SECURITE DE L'ENTREPRISE

Point réglementaire

Article L.4141-2 du Code du Travail
L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :
1° Des travailleurs qu'il embauche ;
2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ; ...

Objectif

Donner aux participants les principales règles de sécurité applicables dans l'entreprise.
Connaître le règlement intérieur et les consignes en matière de sécurité du travail.
Connaître les risques et apprendre à se protéger.
Le contenu et les exemples pratiques sont adaptés à la réalité terrain des participants.

Participants

Tout salarié, nouveaux entrants ou personnels en place

Programme

- les grandes lignes de la sécurité du travail (adaptées en fonction du public)
- les responsabilités de chacun (adaptées en fonction du public)
- les principaux risques (adaptés en fonction du public)
- le règlement intérieur
- les consignes spécifiques de l'employeur
- exemples pratiques

Modalités :

Durée du stage : 1 journée
Prix : nous consulter
Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée).
Nombre de participants : 10

ACOSET
Accompagnement et Conseil en Sécurité du Travail et Qualité
470, route du Tilleul – 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES
Tél : 04 78 98 13 13 – Fax : 04 78 98 59 83 - contact@acoset.fr
www.acoset.fr

Qualification des Services Intellectuels ISQ OPQF